

98^e Congrès

Faisons cause commune

ATELIER CULTURE

Comment faire vivre les politiques culturelles avec moins de moyens ?

Affectée par la baisse des dotations, l'action culturelle des communes doit se réinventer. Il s'agit d'explorer d'autres pistes pour répondre aux besoins.



© Serge Sauret/Cl'images

devant les régions et les départements » Les communes et leurs groupements assument près des trois quarts des dépenses culturelles des collectivités locales (73 %).

Aujourd'hui, le financement de la culture est sous haute pression. Au désengagement de l'État s'ajoute en effet la baisse des dotations aux collectivités, qui risque de peser lourdement sur des lignes budgétaires composées pour l'essentiel de dépenses de fonctionnement, sous forme de subventions ou de personnels. Face aux inquiétudes légitimes des professionnels de la culture, l'État a lancé en décembre 2014 les « pactes pour la culture ». Avec eux, l'État s'est engagé à sanctuariser le budget 2014 sur trois ans (2015-2017) pour les villes et intercommunalités qui maintiendraient leurs financements culturels sur la même période. Mi-septembre, 42 pactes avaient été signés, un chiffre inférieur au 60 annoncés pour l'été et marqué par une quasi absence des principales métropoles françaises et des petites villes.

Paradoxalement, ce débat sur le financement de la culture intervient quand l'action culturelle des communes et EPCI vient d'être conforté par la loi NOTRe et le projet de loi liberté de création, architecture et patrimoine. Ce dernier prévoit notamment un développement de l'éducation artistique et culturelle, des pratiques amateurs et un renforcement du rôle des conservatoires.

L'atelier du congrès permettra d'écouter la ministre de la Culture sur ce projet de loi, de faire un bilan des « pactes culturels » et de connaître les suites de la mission confiée à l'ancien maire de Toulouse, Pierre Cohen, sur le financement des festivals. La crise des finances publiques oblige cependant les collectivités à explorer d'autres pistes pour mener à bien leur projet culturel. L'atelier abordera les stratégies de mutualisation des moyens, les opportunités du numérique pour l'élargissement de la diffusion ou le recours au mécénat et au financement participatif.

Olivier DEVILLERS

Abien des égards, l'annulation en série de festivals en 2015 aura servi de révélateur à un malaise qui concerne l'ensemble des acteurs de la culture. Une carte collaborative mise en ligne en mars 2014 par une médiatrice culturelle de Valenciennes relevait en effet 215 structures ou festivals fermés au 30 juin 2015 sur un total de 1 600 manifestations. Plus inquiétant encore, le nombre de suppression de festivals (51) est devenu en 2014 supérieur au nombre de créations (44). La

publication de ces chiffres dans la presse a suscité un vif débat, certains ayant tôt fait de pointer du doigt la responsabilité des communes dans cette évolution.

Une mise en accusation qui a conduit le président de l'AMF à écrire, cet été, à la ministre de la Culture pour « rappeler le profond attachement des maires à l'action culturelle, puisqu'ils en sont les premiers financeurs, bien loin

Les trois quarts des dépenses culturelles des collectivités sont assumés par les communes et leurs EPCI.

L'atelier. Mercredi 18 novembre, 14h30-16h00

En présence de Fleur Pellerin, ministre de la Culture, l'atelier sera coprésidé par Cécile Helle, maire d'Avignon (84), et Annie Genevard, députée-maire de Morteau (25), respectivement présidente et rapporteuse de la commission culture de l'AMF.

Organisé autour des moyens et des nouveaux leviers de l'action culturelle, l'atelier proposera des témoignages de maires, de représentants des professionnels de la culture et de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture.